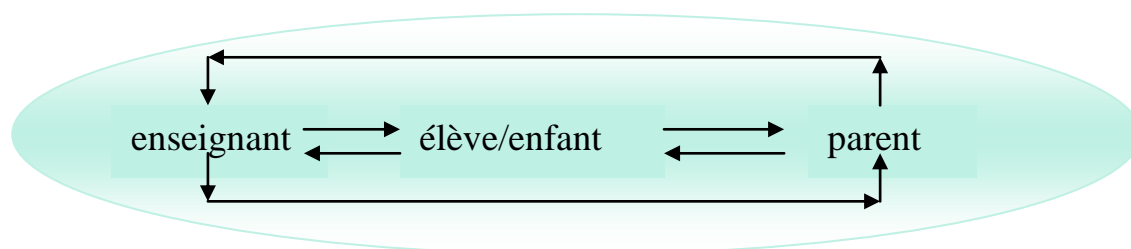


Pacte éducatif de co-responsabilité

Selon les indications de l'art. 5 du D.P.R. n. 235/07 " Statut des étudiants et étudiantes de l'école secondaire ", l'Institut propose aux parents, enseignants et élèves de formaliser un pacte éducatif de co-responsabilité dans le but de définir de manière détaillée et partagée les droits et devoirs dans le rapport entre l'institution scolaire, les étudiants et leur famille.

Durant le premier mois académique les écoles feront des activités dans le but de partager avec les élèves le Règlement intérieur de l'Institut et le pacte éducatif de co-responsabilité. A l'occasion de l'inscription ou de l'assemblée pour les élections des représentants des conseils de classe, interclasse et inter section les parents d'élèves devront signer le pacte éducatif de co-responsabilité.



LES ENSEIGNANTS S'ENGAGENT A :

- mettre en valeur les aptitudes des élèves pour les motiver, les rendre plus conscients et pour qu'ils participent plus activement;
- respecter les temps d'apprentissage de chaque élève;
- diversifier les activités au cours de la matinée académique;
- distribuer de manière équilibrée le poids des études de la semaine, par rapport aussi aux devoirs de maison;
- décider avec les élèves les règles fondamentales à respecter dans la classe et dans les groupes de travail;
- créer un climat de confiance, estime et collaboration avec les élèves et leur famille;
- favoriser les moments d'agrégation et de socialisation à l'intérieur de la classe et de l'école;
- favoriser la collaboration entre les élèves, avec une attention particulière aux camarades en difficulté;
- promouvoir le sens de responsabilité à travers l'attribution de petites tâches et devoirs pour une meilleure organisation de la vie en classe e/ou de groupes;
- informer et dialoguer avec les familles sur les apprentissages et le rendement scolaire de l'élève à fin de solliciter la co-responsabilité éducative;
- communiquer aux familles les évaluations des épreuves de composition faites ;
- reconnaître les mécanismes relationnels au sein de la classe en agissant pour la résolution des conflits et des situations d'émargination;

- concorder avec les parents, en cas d'impossibilité de participer aux rencontres déjà établies, une date alternative.

LES ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE S'ENGAGENT A:

- participer aux activités de l'école sérieusement et avec engagement apprendre à connaître les différents moments de la journée et à respecter les règles qui garantissent un climat accueillant et motivant aux relations et à l'apprentissage;
- s'adresser poliment à tous les adultes et tous leurs camarades;
- respecter les autres et résoudre positivement les éventuels conflits;
- respecter les environnements et les matériaux de l'école et payer les éventuels dommages provoqués.

LES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE S'ENGAGENT A:

- respecter les horaires établies par l'école;
- avoir un comportement correct et respectueux à l'égard des camarades et du personnel de l'école;
- emmener tout le matériel nécessaire aux activités d'études, éviter les objets ou instruments de distraction;
- prendre régulièrement note des devoirs à faire à la maison;
- reconnaître les règles des différents milieux (école, route, musée ,lieux publics) et se comporter de conséquent;
- observer les consignes données;
- remplir régulièrement les tâches données en classe et celles à faire à la maison;
- réfléchir sur les éventuelles annotations reçues;
- faire signer les avis écrits;
- éteindre les téléphones cellulaires et autres dispositifs électroniques pendant les leçons;
- respecter les milieux, les meubles et les matériaux de l'école et payer les éventuels dommages provoqués même durant les activités à bénéfice de la communauté scolaire;
- demander la permission de sortir seulement en cas de besoin réel;
- pendant la récréation respecter l'espace délimité en évitant les courses, les poussées et le lancement d'objets;
- jeter les ordures du goûter dans les poubelles;
- garder un comportement correct au réfectoire;
- avoir un langage poli évitant toute forme de vulgarité et d'offense;
- à la fin des cours sortir de l'école de manière ordonnée accompagnés par les enseignants.

LES ELEVES DE L'ECOLE SECONDAIRE S'ENGAGENT A:

- respecter les modalités d'entrées à l'école prévues par le règlement;
- éteindre les téléphones cellulaires et autres dispositifs électroniques pendant les leçons;

- au changement de l'heure attendre le prochain enseignant assis, en silence et sans sortir de la salle de classe;
- dans le cas éventuel de changement de salle se déplacer en ordre et silence;
- demander la permission de sortir seulement en cas de besoin réel: éviter de le faire pendant la première et quatrième heure de leçon;
- pendant la récréation respecter l'espace délimité en évitant les courses, les poussées et le lancement d'objets;
- jeter les ordures du goûter dans les poubelles;
- à la fin de la récréation se réunir par classe;
- à la fin des cours sortir de l'école de manière ordonnée accompagnés par les enseignants;
- reconnaître les règles des différents milieux (école, route, musée ,lieux publiques) et se comporter de conséquent;
- respecter les milieux, les meubles et les matériaux de l'école et payer les éventuels dommages provoqués même au cours des activités à bénéfice de la communauté scolaire;
- avoir un comportement correct et respectueux à l'égard des camarades et du personnel de l'école;
- avoir un langage poli évitant toute forme de vulgarité et d'offense;
- reconnaître les capacités, conquêtes et limites, propres comme occasion de croissance;
- réfléchir sur les éventuelles annotations reçues;
- observer les consignes données;
- faire signer les avis écrits;
- emmener le tout le matériel nécessaire aux activités d'études, éviter les objets ou instruments de distraction;
- prendre note régulièrement des devoirs à faire à la maison;
- remplir régulièrement les tâches données en classe et celles à faire à la maison.

LES PARENTS S'ENGAGENT A:

- connaître le POF la carte des services et le règlement intérieur de l'Institut scolaire, demander des éclaircissements, exprimer leur avis, faire des propositions constructives à propos des choix éducatives et des attentes à l'égard de l'école;
- veiller sur la ponctualité d'entrée de leurs enfants à l'école;
- donner les justifications des absences, retards, entrées tardives et sorties anticipées, selon les modalités définies par l'école;
- contrôler, lire et signer les communications sur le livret personnel et sur le "*diario*", faisant réfléchir l'enfant s'il le faut, sur but éducatif des communications;
- offrir leur soutien et contrôler que leurs enfants respectent les engagements scolaires;
- contrôler périodiquement le cartable et les cahiers des enfants;
- offrir leur soutien aux enseignants par le contrôle périodique des devoirs de maison ;
- établir des rapports corrects avec les enseignants, collaborer pour la construction d'un climat de confiance réciproque et de soutien authentique;
- fournir aux enseignants les informations essentielles à une meilleure connaissance de leur enfant;

- intervenir à temps et collaborer avec les enseignants en cas de rendement insuffisant et/ou de comportement retenu incorrect;
- participer aux assemblées de classe/section , aux entretiens d'information;
- concorder avec les enseignants, en cas d'impossibilité de participer aux rencontres déjà décidées, une date alternative;
- transmettre aux enfants la conscience que l'école est d'une importance fondamentale pour la construction de leur formation culturelle et leur futur;
- accueillir et collaborer avec l'école dans le cadre des activités et initiatives pour l'enrichissement de la proposition éducative qui concerne toute la communauté scolaire;
- rendre les enfants responsables en vue de l'usage d'un langage correct à l'école;
- rendre les enfants responsables en vue de la tenue d'un comportement correct respectant les milieux, les meubles et les matériaux de l'école et payer les éventuels dommages provoqués même au cours des activités à bénéfice de la communauté scolaire;

Le parent, pris vision des règles fondamentales souscrit le présent pacte d'éducatif dont une copie est insérée dans le Règlement intérieur de l'Institut.